BICI BOURSE
GROUPE BNP PARIBAS

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : BICI BOURSE
Siège social : Rue Gourgas, Abidjan Plateau
Adresse : 01 BP 1298 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 20 20 16 68
Télécopieur : (225) 20 21 47 22
ANB : Côte d'Ivoire
Nom & prénoms du Représentant légal : M. N'ZI DIBY PATRICE
Fonction du Représentant légal : Directeur Général
Email : patrice.nzi@bnpparibas.com

2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : FILTISAC SA
Symbole : FTSC
Siège social : Km8, Route d'Adzopé, Abidjan, Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 20 30 46 00
Télécopie : (225) 20 30 46 46

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

<table>
<tr><td colspan="3">Nom & prénoms du négociateur spécialiste : HAMZA AWA NADIA</td></tr>
<tr><td>Date de signature du contrat : 02/10/1998</td><td colspan="2">Contrat renouvelé ?
☑ Oui ☐ Non</td></tr>
<tr><td>Durée du contrat : 1 an</td><td>Combien de fois : reconduction tacite</td><td>Date du dernier renouvellement : Sans objet</td></tr>
<tr><td colspan="3">Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10
(la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)</td></tr>
<tr><td colspan="3">Ecart de cours proposé : + ou – 7.5%</td></tr>
<tr><td colspan="3">Compte DCBR utilisé : 11934</td></tr>
</table>

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 31/12/2014	Au 30/06/2014	variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	3 109	3 109	0	0
Valeur en espèces (F CFA)	91 715 500	50 676 700	41 038 800	0.80

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Abidjan, le 14/01/2015

BICI BOURSE Société de Gestion et d'Intermédiation 01 BP 1298 Abidjan 01 Tél : 20 20 16 68

NB : *Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.*